

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE**  
**M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce sixième jour de novembre 2018, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain et Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Dilan Dumont et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Absent : Monsieur Dave Landry, conseiller, ne peut assister à la présente séance.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

**2018-11-130 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Prière et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 10 octobre 2018
5. Approbation des comptes
6. Correspondance
7. États comparatifs des exercices financiers 2017/2018 au 31 octobre 2018
8. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019
9. Engagement du personnel pour la patinoire et tarification pour la saison 2018-2019
10. Demande d'aide financière pour la location d'un chapiteau pour le souper des acériculteurs 2019
11. Cotisation annuelle 2019-2020 au Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent
12. Adhésion à l'organisme *Tourisme Bas-Saint-Laurent*
13. Autorisation de rajouter l'assurance Cyberrisques à la police d'assurance de la municipalité
14. Organisation de la Fête de Noël 2018 au Centre communautaire
15. Prix hommage *Bénévolat Québec 2019*
16. Rapport des élu(e)s

A) **Gala de l'entreprise (maire)**

B) **Gala Fonds jeunesse (maire)**

17. *DIVERS*

18. Deuxième période de questions
19. Clôture de la séance
20. Prochaine séance du conseil – **MARDI LE 4 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié séance tenante, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

### **2018-11-131 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 octobre 2018 et de la séance extraordinaire du 10 octobre 2018 tels que rédigés, puisque conformes aux délibérations.

### **2018-11-132 APPROBATION DES COMPTES / OCTOBRE 2018**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois d'octobre 2018 depuis la dernière séance du conseil en date du 2 octobre 2018 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de soixante mille cinq cent trente-deux dollars et vingt-quatre sous ( 60 532,24 \$ ), soit une somme de cinquante-neuf mille trois cent cinquante dollars et quarante-sept sous ( 59 350,47 \$ ) pour la Municipalité, et de mille cent quatre-vingt-un dollars et soixante-dix-sept sous ( 1 181,77 \$ ) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires étaient disponibles pour lesdites dépenses encourues **depuis la dernière séance du conseil en date du 2 octobre jusqu'à ce jour.**  
Donné à Saint-Athanase, ce 6 novembre 2018.

---

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

### **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

### **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

Monsieur André St-Pierre, maire, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- Le nouveau député de Rivière-du-Loup-Témiscouata-Basques, Monsieur Denis Tardif, dans un courriel daté du 29 octobre 2018 demande à la municipalité de lui fournir les deux plus grandes priorités pour lesquelles son équipe aura à travailler au cours des prochains mois.

### **2018-11-133 ÉTATS COMPARATIFS DES EXERCICES FINANCIERS 2017/2018 AU 31 OCTOBRE 2018**

**ATTENDU QUE** deux états comparatifs ont été remis par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité aux membres du conseil;

**ATTENDU QUE** le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier pour l'année 2018 avec les revenus et dépenses de l'exercice financier pour l'année 2017 et ce, en date du 31 octobre pour les deux années;

**ATTENDU QUE** le deuxième état comparatif prévoit les revenus et les dépenses prévisibles pour les mois de novembre et décembre pour l'exercice financier 2018;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de ces deux états comparatifs et s'en disent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil accuse réception de ces deux états comparatifs des revenus et dépenses pour les exercices financiers des années 2017 et 2018, et que ces derniers soient déposés aux archives de la municipalité.

**2018-11-134      CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU  
CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) prévoit que le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et doit établir, avant le début de l'année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'**année 2019** qui se tiendront, selon le cas, les **lundis ou mardis**, et qui débuteront à **19h30** aux dates ci-après déterminées :

<b>7 janvier 2019 (lundi)</b>	<b>8 juillet 2019 (lundi)</b>
<b>4 février 2019 (lundi)</b>	<b>5 août 2019 (lundi)</b>
<b>4 mars 2019 (lundi)</b>	<b>10 septembre 2019 (mardi)</b>
<b>1<sup>er</sup> avril 2019 (lundi)</b>	<b>7 octobre 2019 (lundi)</b>
<b>6 mai 2019 (lundi)</b>	<b>4 novembre 2019 (lundi)</b>
<b>11 juin 2019(mardi)</b>	<b>2 décembre 2019 (lundi)</b>

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité donne un avis public du contenu du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019.

**2018-11-135      ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR LA  
PATINOIRE ET TARIFICATION POUR LA  
SAISON 2018-2019**

**ATTENDU QUE** par la résolution portant le numéro 2018-10-122 un appel d'offre de service a été publié pour le poste de préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison 2018-2019;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Monsieur Dilan Dumont et résolu à l'unanimité:

**QUE** l'offre de service de Monsieur Jérémie Desjardins au poste de préposé à l'entretien de la patinoire pour la saison 2018-2019 soit retenue conditionnelle à l'entente à intervenir entre Monsieur Desjardins et la municipalité;

**QUE** le contrat à durée déterminée à intervenir entre la municipalité et Monsieur Desjardins sera d'une durée maximale de douze (12) semaines, avec la possibilité d'une (1) semaine additionnelle, et sera d'une durée variable selon les conditions climatiques permettant l'utilisation de la patinoire;

**QUE** le contrat devra prévoir que l'emploi débutera au début et se terminera à la fin de la saison hivernale, selon que les conditions climatiques et de glace permettent une utilisation sécuritaire de la patinoire;

**QUE** le salaire versé pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2018-2019 soit de 500 \$ par semaine;

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, Monsieur Marc Leblanc, soit autorisé à rédiger le contrat d'emploi à durée déterminée entre la municipalité et Monsieur Desjardins;

**QUE** Monsieur Marc Leblanc, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, soit autorisé avec le maire Monsieur André St-Pierre à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité;

**QUE** le préposé à l'entretien de la patinoire Monsieur Desjardins travaille sous la directive de la direction générale de la municipalité, et de concert avec Messieurs André Saint-Pierre et Pierre Després, respectivement maire et conseiller de la municipalité;

**QUE** le conseil autorise la direction générale de la municipalité à acheter divers équipements sportifs pour les activités de la patinoire;

**QUE** le conseil autorise la direction générale de la municipalité à déposer une demande de subvention auprès de l'organisme *Kino Québec* dans le cadre de son programme de soutien financier en loisir actif 2018-2019 / volet plaisirs d'hiver;

**QUE** les tarifs pour l'utilisation de la patinoire pour la saison 2018-2019 sont les suivants :

- Famille : 30 \$
- Adulte : 20 \$
- Étudiant : 15 \$
- À la journée : 2 \$

**2018-11-136      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA  
LOCATION D'UN CHAPITEAU POUR LE SOUPER  
DES ACÉRICULTEURS 2019**

**ATTENDU QUE** le souper des acériculteurs pour les années 2017 et 2018, qui a eu lieu sous un chapiteau, a été grandement apprécié par les participants;

**ATTENDU QUE** le souper des acériculteurs 2019 se tiendra le samedi 25 mai 2019;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable que le souper des acériculteurs de 2019 ait lieu à nouveau sous un chapiteau;

**ATTENDU QUE** pour les années 2017 et 2018, une aide financière était octroyée à la municipalité par le député de la circonscription de Rivière-du-Loup-Témiscouata alors en poste, Monsieur Jean D'amour, pour la location du chapiteau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité :

**QUE** ce conseil demande une aide financière à la hauteur de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$), auprès du député provincial du comté de Rivière-du-Loup-Témiscouata, Monsieur Denis Tardif, pour la location d'un chapiteau pour le souper des acériculteurs qui se tiendra le 25 mai 2019;

**QUE** la direction générale fasse une demande de soumission à l'entreprise *Les Chapiteaux Germain Dumont inc.* pour la location d'un chapiteau;

**QUE** dès réception de la soumission, elle soit acheminée à Monsieur Tardif pour étude du dossier en vue de l'octroi d'une aide financière au montant de 3 500\$.

**2018-11-137      COTISATION ANNUELLE 2019-2020 AU RÉSEAU  
BIBLIO DU BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité renouvelle son adhésion annuelle au réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent pour la période 2019-2020;

**QU'**en conséquence, la contribution municipale régulière de la municipalité pour l'année comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2019 et le 31 mars 2020 s'élève à la somme de mille quatre cent sept dollars et trente-deux sous (1 407.32 \$), taxes en sus;

QU'en conséquence, la cotisation pour support informatique au logiciel *SYMPHONY* est de cent trente-deux dollars et quatre-vingt-huit sous (132,88 \$), taxes en sus.

**2018-11-138      ADHÉSION À L'ORGANISME *TOURISME BAS-SAINTE-LAURENT***

**ATTENDU QU'**il est impératif de faire connaître les attraits touristiques de notre municipalité à la population en général tels, entre autres, le belvédère du Mont-Thompson et le sentier du lac aux Canards;

**ATTENDU QUE** l'organisme *Tourisme Bas-Sainte-Laurent* a pour mandat de faire connaître les attraits touristiques de la région par la publication de sa brochure annuelle et la mise à jour de son site Internet;

**ATTENDU QUE** pour pouvoir profiter des services offerts par *Tourisme Bas-Sainte-Laurent* la municipalité se doit d'être membre en règle de cet organisme;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil autorise la direction générale de la municipalité à déposer, auprès de *Tourisme Bas-Sainte-Laurent*, sa demande pour devenir membre en règle auprès de cet organisme;

**QUE** le conseil autorise le paiement des frais de cotisation pour l'année 2018-2019 au montant approximatif de 281 \$.

**2018-11-139      AUTORISATION DE RAJOUTER L'ASSURANCE CYBERRISQUES À LA POLICE D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil autorise le rajout de l'assurance Cyberrisques à la police d'assurance *La Municipale* de la municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

**QUE** le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, Monsieur Marc Leblanc, à signer tout document relatif à ce rajout.

**2018-11-140            ORGANISATION DE LA FÊTE DE NOËL 2018 AU  
CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Fête de Noël pour les enfants de la municipalité se tienne au Centre communautaire le samedi 15 décembre 2018, à 13h;

**QU'**un montant de quinze dollars (15 \$), taxes en sus, par enfant soit alloué, pour l'achat des cadeaux.

**QUE** les enfants admissibles doivent :

- être âgés de la naissance à 12 ans;
- être résidents de la municipalité;
- être accompagnés d'un adulte;

**QUE** la conseillère, Madame Chantale Alain, s'occupera de l'achat et de l'emballage de cadeaux, incluant celui du Père Noël et celui de la Fée des Étoiles.

**QUE** l'organisation de la fête sera faite en collaboration avec les autres membres du conseil et le comité des activités de Saint-Athanase.

**2018-11-141            PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT QUÉBEC 2019**

**ATTENDU QUE** le prix *Hommage bénévolat Québec* souligne l'engagement bénévole exceptionnel de femmes et d'hommes de toutes les régions du Québec;

**ATTENDU QUE** le conseil désire soumettre la candidature d'une personne citoyenne bénévole pour l'obtention du prix dans la catégorie *Bénévole* afin de souligner son travail bénévole exceptionnel au sein de la communauté de Saint-Athanase;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité soumette la candidature de Madame Francine Bernier pour l'obtention du prix *Hommage bénévolat Québec 2019* dans la catégorie *Bénévole*.

**DIVERS**

Aucun sujet à discuter.



## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Deux citoyens ont adressé quelques questions aux membres du conseil et ces derniers ont été satisfaits des réponses reçues.

## **CLÔTURE**

A 20 h 10 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....

M. André St-Pierre, maire

.....

M. Marc Leblanc, LL.B

Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*